



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 031-213105661-20241213-DB20241203-DE

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2024-12-03

SEANCE DU 13 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize décembre à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 5 décembre 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, BEY-CREUX Céline, ESCRIEUT Patrice, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **CARRIÈRE Jean-Louis** a donné procuration à ZANATTA Rémy, **DEVORA Daniel** a donné procuration à TUDELA François, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à ROUX Patrick, **ROUX Evelyne** a donné procuration à GALTIER Patrice, **GUILLES Bernard** a donné procuration a donné procuration à ESCRIEUT Patrice et **MALET Jacques** a donné procuration a donné procuration à ZINDEL Laurent.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ses annexes (DICRIM)

31290 VALLÈGUE • Téléphone : 05 61 27 14 52 • Fax : 05 62 71 24 65

Courriel : mairiedevallegue@wanadoo.fr

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ses annexes, notamment le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) tels qu'élaborés en commission spéciale.

Monsieur le Maire précise que le PCS sera approuvé par arrêté à compter du 16/12/2024 et que le DICRIM sera mise à disposition des Valléguois sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal prend acte du Plan Communal de Sauvegarde et de ses annexes, présentés ce jour.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 16/12/2024

Publié le : 16/12/2024